

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 08 AVRIL 2019**

Date de convocation : 03 avril 2019

Date d'affichage : 03 avril 2019

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mme DELAISSE Axelle, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme BOUGERET Florence, Mme SOREL Isabelle, Mr DE ALMEIDA José, Mme PHILIPPE Sandrine, Mr CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr LEGRAS Olivier, Mr CATHY Gérard, Mme MARTIN Caroline

Absents excusés: Excusé(s) ayant donné procuration Mr GAUDART Franck à Mme SELLEM Lucie, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques à Mme SOREL Isabelle, Mme CUCINIELLO Jessica à Mme DELAISSE Axelle, Mr LEMASSON Philippe à Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme DARMON Monique à Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier

Absents: Mr PRADEL Angelin, Mr HENTGES Guy

Nombre de votants : 21

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Brice CAHAREL

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Arrivée de Mme BOISSEAU BRETECHER à 20h40

Approbation du procès-verbal du 18 février, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 21 voix POUR**

Délibération n°19-016 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 (budget communal M14)

Délibération n°19-017 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **20 voix POUR**, approuve le compte administratif communal 2018 (budget communal M14)

Délibération n°19-018 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2018 à l'exercice 2019 (budget communal M14)

Délibération n°19-019 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le vote des taux d'imposition pour l'année 2019 (budget communal M14)

Délibération n°19-020 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 2 voix CONTRE (LEGRAS-THOMASSET)** approuve le budget primitif 2019 (budget communal M14)

Mr LEGRAS : « Une fois de plus et pour les mêmes raisons que les années passées, les élus de Gometz Uni et Solidaire ne voteront pas ce budget pour plusieurs raisons.

Tout d'abord et comme nous l'avons déjà maintes fois souligné, ce budget frileux traduit, à notre sens, un manque d'ambition pour notre commune et une absence de vision d'ensemble à long terme.

Ensuite nous ne pouvons partager l'autosatisfaction que s'adresse la majorité pour son faible endettement qui ne correspond en réalité qu'à de faibles investissements. En faisant peu, on s'endette peu, certes ! Mais le rôle d'une municipalité est de répondre aux besoins, de les anticiper même le plus possible.

Enfin, nous devons nous contenter d'une étude concernant la deuxième grosse réalisation promise lors des élections de 2014 et pour laquelle des subventions régionales sont dans les tuyaux depuis longtemps déjà.

Au rythme où vont les choses, le nouveau restaurant scolaire risque fort d'être reporté au prochain mandat...

Pour finir, je n'énumérerai pas la longue liste des travaux non programmés qui seraient pourtant nécessaires voire même urgents pour certains... Tous les Castelgometziens constatent avec tristesse à quel point notre

commune se dégrade. »

Mme DELAISSE demande des exemples concrets de la longue liste non réalisée.

Mr LEGRAS indique notamment des résultats non atteints sur la voirie, les avaloirs, la sécurité...Il ajoute que l'on avait prévu dans notre programme électoral d'agrandir la cour maternelle. Il est dommage que l'investissement soit faible pour 2019.

Mme BOISSEAU BRETECHER lui répond que cela n'a pas pu se faire car il y avait un problème de conduite de gaz à déplacer et que c'était compliqué à mettre en oeuvre sans parler du surcoût financier.

Mme SELLEM indique que justement, le rythme des investissements sur le mandat a été remarqué et apprécié. En termes de voiries, nous ne maîtrisons pas tout car elles sont transférées à la CPS. Les enveloppes sont limitées. Sur le mandat, la voirie route neuve aura été réalisée avec un budget à 1,5 millions. Les chantiers de voiries sont de gros budgets et ne sont plus subventionnés. Ces chantiers ne sont donc envisageables que grâce au soutien financier et technique de l'intercommunalité. Nous ne sommes pas les seuls dans ce cas-là. La mairie souhaiterait bien évidemment en faire plus.

Concernant les avaloirs qui regorgent, Mme le Maire rappelle que cela est en lien avec les événements météo exceptionnels du printemps 2018. Des travaux ont été réalisés en 2018 sur l'ensemble des points concernés.

Mme MARTIN souligne qu'il vaut mieux prendre le temps que de faire vite et mal, en rappelant notamment l'exemple de la crèche.

Délibération n°19-021 : Sur proposition de Madame Cécile DUCHEMIN, Conseillère municipale déléguée à la vie associative, le Conseil municipal, par **19 voix POUR, 2 voix CONTRE (LEGRAS-THOMASSET)**, approuve le vote des subventions aux associations (budget communal M14)

Délibération n°19-022 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le compte de gestion 2018 (budget eau et assainissement M49)

Délibération n°19-023 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le compte administratif 2018 (budget eau et assainissement M49)

Délibération n°19-024 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le budget primitif 2019 (budget eau et assainissement M49)

Délibération n°19-025 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve la demande de subvention faite dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019

Ouverture de séance à 21h35. Pas de questions du public.

Reprise de séance immédiate.

Délibération n°19-026 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, donne un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat 2019-2024 de la Communauté Paris Saclay

Délibération n°19-027 : Sur proposition de Monsieur José de Almeida, Conseiller Municipal délégué aux transports, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention de fonds de concours avec la communauté Paris Saclay pour l'aménagement de la rue de Grivery et la rue des Rochers

Délibération n°19-028 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention de prise en charge financière du réaménagement de la route Neuve

Délibération n°19-029 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature du marché de fourniture de denrées alimentaires, ainsi que tout document afférent à ce dossier

Délibération n°19-030 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, décide de la création d'un tarif spécifique aux enfants PAI avec un panier repas pour les journées ALSH

Mme MARTIN demande des précisions sur les tarifs appliqués.

Mme BRETECHER précise qu'il s'agit du tarif journée au centre de loisirs pour les enfants ayant des allergies alimentaires. Le coût demandé comprend les activités, l'encadrement par le personnel, les bâtiments...

Délibération n°19-031 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve une somme de 2 000 euros allouée au titre du plan de formation des élus pour l'année 2019

Le Maire précise qu'une décision du Maire a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Portant sur l'attribution des lots du marché de réhabilitation et mise en accessibilité des salles associatives

Le conseil est clos à 21h55

La séance est levée à 22H00